

Continuités écologiques et forêts en Île-de-France

La gestion des forêts privées

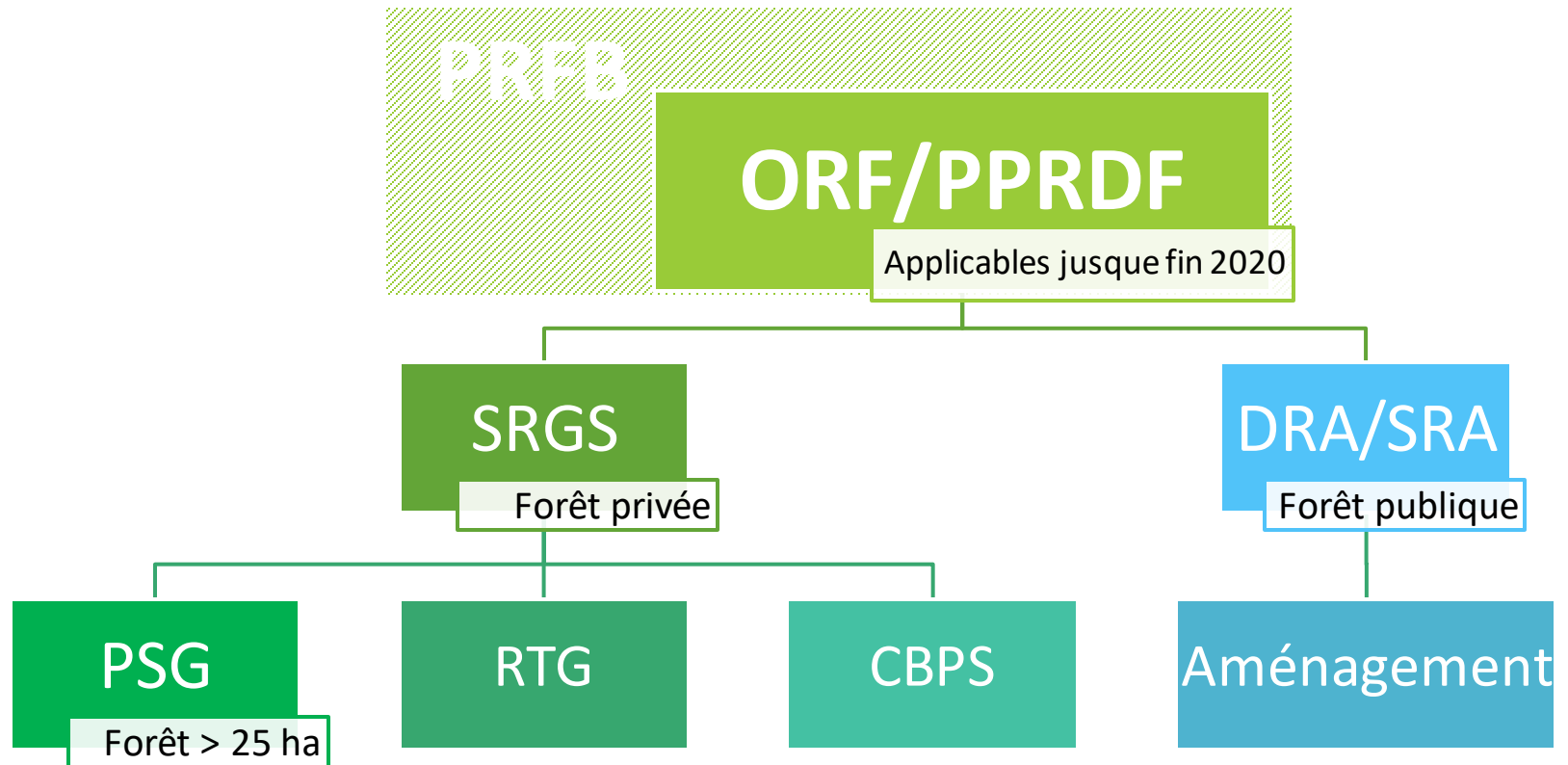
21 mai 2019

Pierre-Emmanuel Savatte

Chef du service régional de
la forêt et du bois, de la
biomasse et des territoires
DRIA AF

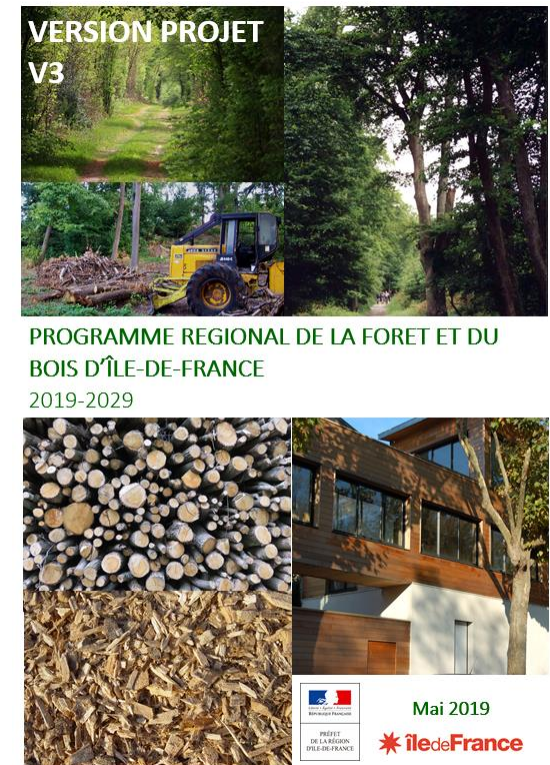


L'encadrement réglementaire de la gestion forestière en Île-de-France



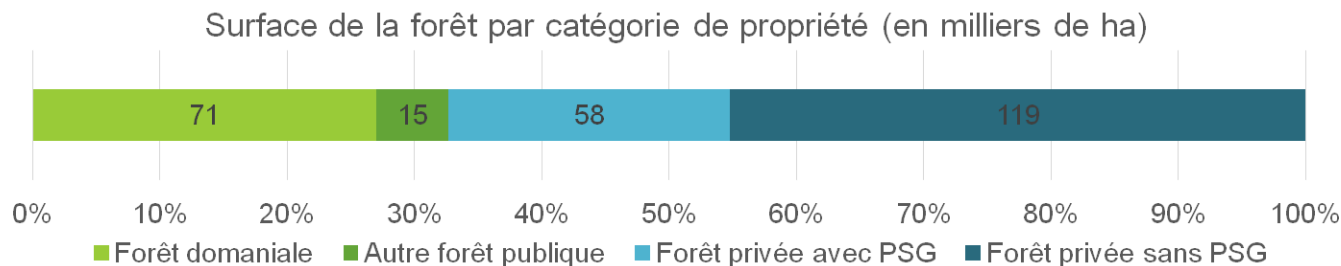
Le programme régional de la forêt et du bois d'Île-de-France

- ❖ Adaptation régionale des orientations et objectifs du **Programme national de la forêt et du bois (PNFB)** :
 - Créer de la valeur en France, en gérant durablement la ressource
 - Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoire
 - Contribuer à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique
 - Développer des synergies entre forêt et industrie
- ❖ Elaboré par la **Commission régionale de la forêt et du bois**, à l'aide :
 - d'une **équipe projet** : DRIAAF, RIF, DRIEE, IAU
 - de **4 groupes de travail** (7 ateliers) qui se sont réunis 4 fois
- ❖ Soumis à **évaluation environnementale** et à la **consultation du publique** (à venir courant juin/juillet)



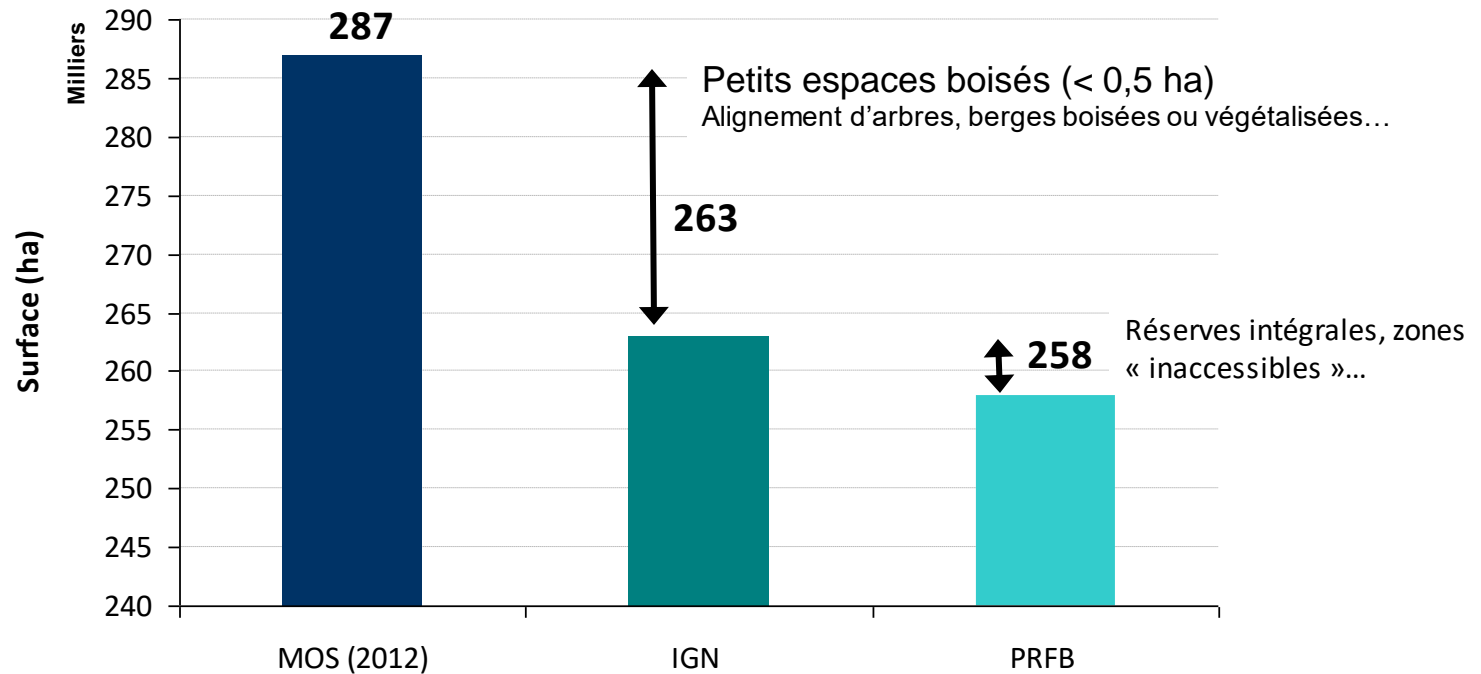
Panorama forestier francilien

- ❖ 23 % du territoire francilien – 263 000 ha
- ❖ Majoritairement privée : 177 000 ha – 148 000 propriétaires → **forêt privée fortement morcelée**



- ❖ **67 % de la forêt privée sans document garantissant la gestion durable de la forêt (PSG)**
- ❖ **Forêt vieillissante** : Volume de bois sur pied (44.3 Mm³) + Accroissement naturel (1.2 Mm³) - Prélèvement (742 000 m³) → **capitalisation du bois sur pied : 62 % de l'accroissement naturel est prélevé**
- ❖ 20 % de la surface forestière est situé dans le cœur de l'agglomération centrale → **la forêt constitue un refuge pour la biodiversité**

Les différentes surfaces forestières



Les priorités régionales

5 orientations stratégiques (OS) issues du diagnostic établi en groupes de travail :

- ❖ **OS 1** : Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle dans un contexte de changement climatique.
- ❖ **OS 2** : Renforcer la compétitivité et l'emploi des filières bois régionales et interrégionales.
- ❖ **OS 3** : Encourager les dynamiques territoriales.
- ❖ **OS 4** : Répondre aux attentes sociétales en matière de paysage et d'accueil du public.
- ❖ **OS 5** : Communiquer sur la forêt, sa biodiversité, la gestion forestière, la filière forêt-bois et ses métiers.

La gestion durable et multifonctionnelle de la forêt francilienne

Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, Helsinki 1993

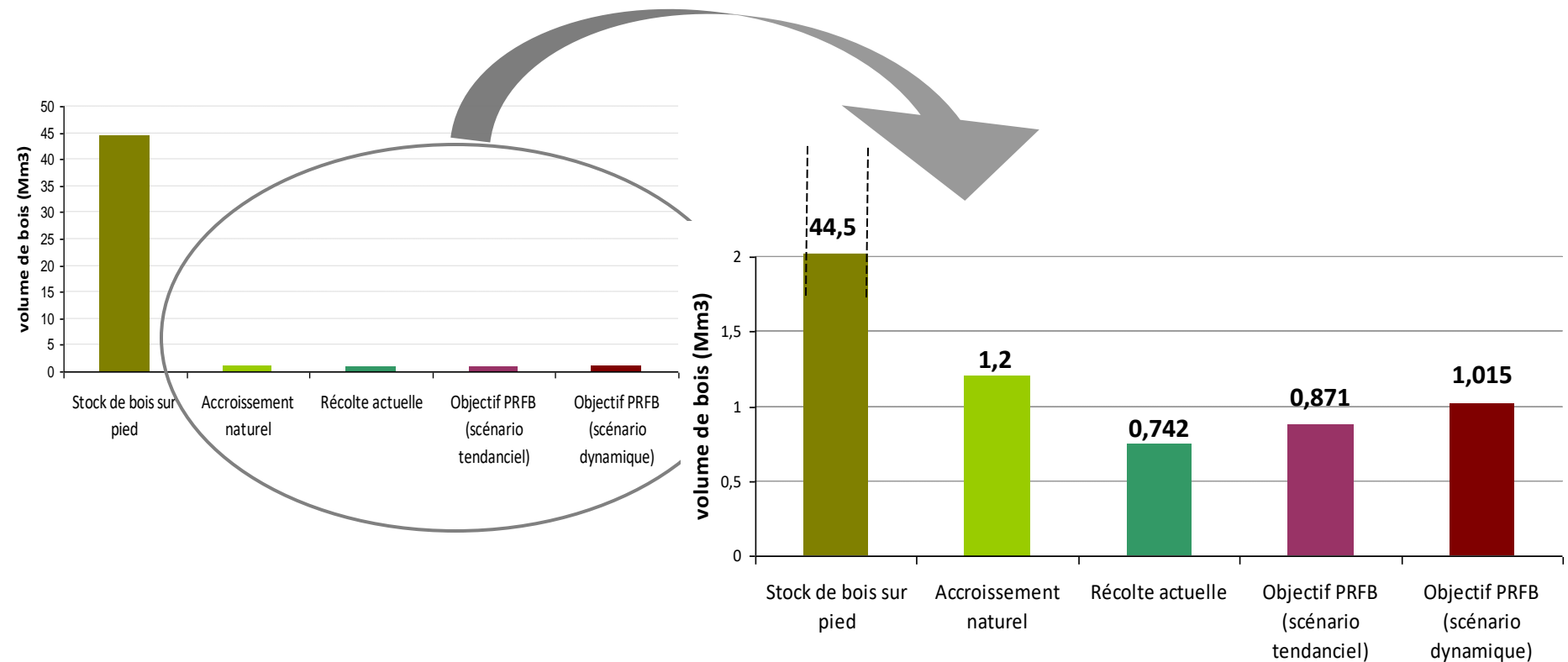
*La gestion durable et multifonctionnelle est la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles **maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales et cela sans porter préjudice à d'autres écosystèmes.***

Les objectifs de mobilisations supplémentaires

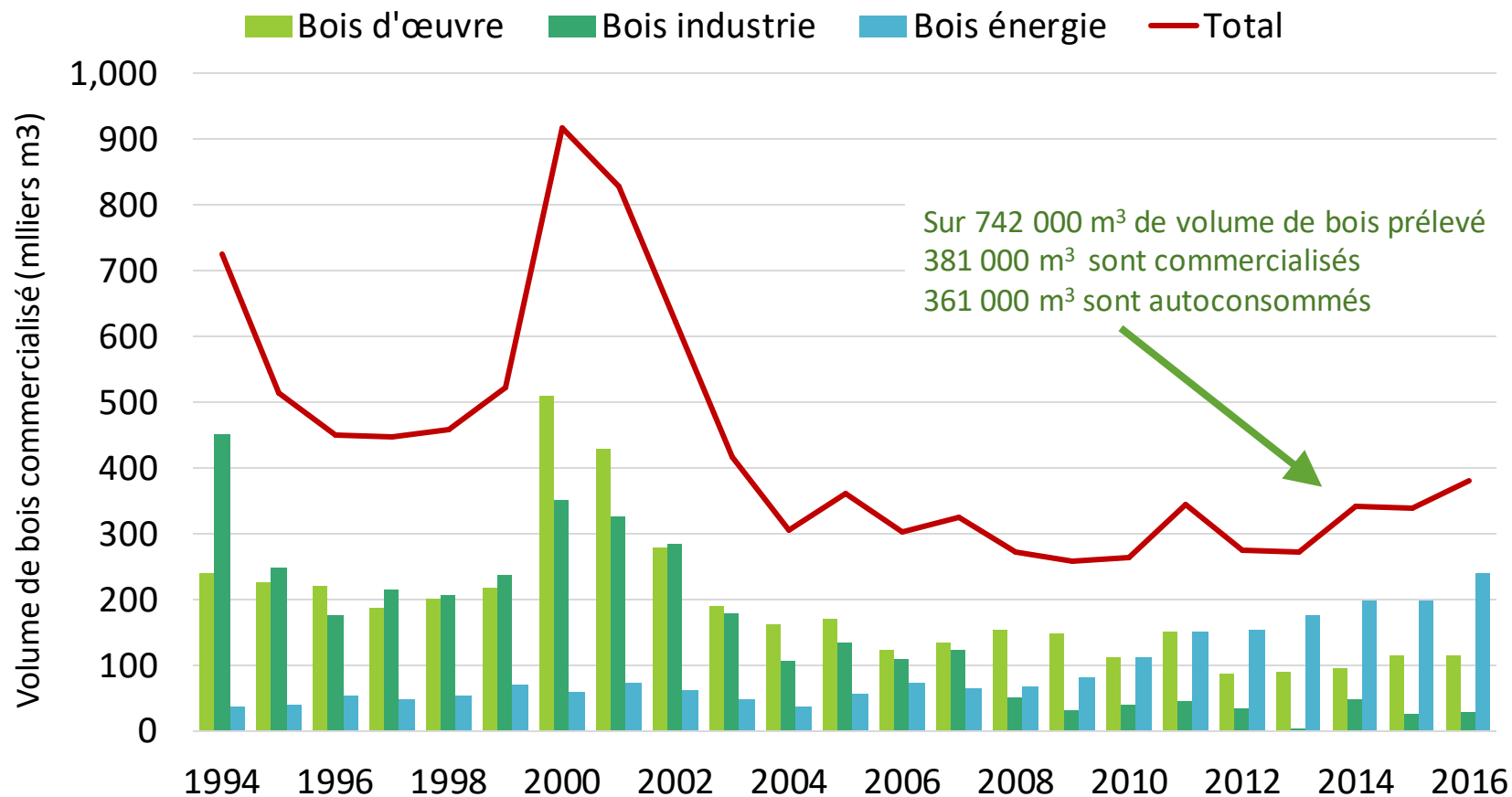
m ³ /an	Objectifs du PNFB (2026)	Objectifs PRFB (2029)		Augmentation / récolte actuelle	
		tendanciel	dynamique	tendanciel	dynamique
BO	+ 110 000	+ 16 000	+ 41 000	+ 12 %	+ 32 %
BIBE	+ 180 000	+ 113 000	+ 232 000	+ 18 %	+ 38 %
Total	+ 290 000	+ 129 000	+ 273 000	+ 17 %	+ 37 %

Aucun objectif de mobilisation supplémentaire de menu bois
Pas d'objectif de plantation de résineux (hors diversité des peuplements, adéquation station, enjeux biodiversité)

Les prélèvements de bois en Île-de-France



La récolte de bois en Île-de-France



Exemples d'actions du PRFB

❖ **Objectif opérationnel 10** : Préserver, améliorer et valoriser la biodiversité et les services écosystémiques rendus par la forêt et la filière forêt-bois

- Rechercher, identifier et diffuser des **pratiques respectueuses de l'environnement** et former les gestionnaires et intervenants en forêts sur ces dernières
- **Associer les acteurs de la protection de l'environnement** dans l'élaboration des modalités de gestion forestière courante
- Elaborer et inclure les **annexes vertes dans les SRGS**
- **Généraliser la prise en compte de la biodiversité dans les DGD** afin de préserver les équilibres des différentes fonctions attendues
- Encourager les acteurs de la filière et les collectivités à réaliser des relevés de **l'Indice de Biodiversité Potentielle** à l'échelle des massifs et explorer ces outils

❖ **Action 12.2** : Favoriser la gestion irrégulière dans les peuplements qui s'y prêtent et dans certaines zones à enjeux paysagers forts



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

